

RÈGLEMENT DU FITDAYS MGEN 2017

ARTICLE 1 : SPECIFICITE DU FITDAYS MGEN

Le Fitdays mgen fait l'objet de règles spécifiques d'organisation et de course, ci-après détaillées, qui ne s'inscrivent pas dans la réglementation générale de la F.F.TRI.

Les triathlètes en s'inscrivant au Fitdays mgen s'engagent à les respecter sous peine de sanctions sportives, d'amendes, voire d'exclusion.

En dehors des règles d'organisation et de course spécifiques ci-après explicitées, la réglementation générale de la F.F.TRI. s'applique.

ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES EQUIPES

2-1 Une équipe doit obligatoirement être constituée de 5 triathlètes maximum, et pour prétendre au classement élite, il doit y avoir 2 filles minimum parmi les 5. Cependant une équipe composée de 3 triathlètes dont 1 féminine peut participer et être classée par équipe en élite (cf : classement).

Pour le classement amateur, il y aura un classement masculin et un classement féminin, donc une équipe peut être composée entièrement de triathlètes masculins (maximum 5, minimum 3) ou féminines (maximum 5, minimum 3).

2-2 Les membres d'une même équipe sont sous la responsabilité d'un « coach » qui peut être le capitaine de l'équipe. Il est le seul interlocuteur des organisateurs du Fitdays mgen.

2-3 Les triathlètes doivent se conformer aux spécifications du règlement médical de la FFTRI dont ils sont informés.

2-4 Les organisateurs du Fitdays mgen se réservent le droit de refuser la participation d'un triathlète ou d'un « coach ».

2-5 Inscriptions : Les organisateurs du Fitdays mgen limitent ses inscriptions à 30 équipes. Les équipes payent les frais d'hébergement et l'inscription (385 €/personne pour tout le Fitdays mgen 2017, soit pour l'hébergement-restauration du 7 juillet au soir au 13 juillet au matin). Si une équipe a des accompagnants supplémentaires, elle devra payer 385€/athlète

supplémentaire. Le coach ne paye que les frais d'hébergement, soit 300€. Toute équipe qui ne s'est pas acquittée de la totalité de cette somme avant le début du Fitdays mgen n'est pas autorisée à prendre le départ du circuit. Toutefois, une équipe peut décider de s'héberger et se restaurer à ses frais. Cependant, elle peut choisir d'accéder au repas au village des partenaires chaque jour en réglant la somme de 135 €/athlète, qui comprend alors l'inscription et les 5 repas au village partenaires.

2-6 Transferts entre les étapes

Les accompagnateurs d'équipe sont tenus de conduire le(s) véhicule(s) d'assistance de l'équipe d'une étape à l'autre. Ils sont responsables dans ce cadre de l'acheminement des triathlètes et de leur matériel d'une étape à l'autre.

ARTICLE 3 : BRIEFINGS

3-1 Seuls les coachs des équipes assistent aux briefings journaliers. En cas d'indisponibilité, la présence du capitaine de l'équipe sera acceptée à titre exceptionnel.

3-2 Un briefing général de départ où doivent impérativement être présents tous les coachs et tous les triathlètes aura lieu le vendredi 7 juillet à 18h. Les athlètes devront présenter leur licence à jour. Les différentes questions pourront être évoquées. Le briefing se fera en français et en anglais.

3-3 Lors de ce briefing général de départ, le matériel de course (dossard, bonnet de bain, puce électronique de chronométrage, plaque de cadre, étiquette de casque, bracelet inviolable ...) sera distribué. Chaque coach en sera responsable pendant toute la durée du Fitdays mgen 2017. Les athlètes sont autorisés à courir sans dossard sous réserve de porter une combinaison tri-fonction marquée à leur nom de façon clairement visible et d'être tatoués sur le bras et le mollet gauches (tatouage quotidien lors de l'entrée dans l'aire de transition).

3-4 Chaque jour, un briefing technique sera programmé. Pour chacune des étapes, un support théorique (plan de site et points particuliers, recommandations propres à la course) et un exposé oral seront présentés par le directeur de course et l'arbitre principal de l'étape.

La présence du coach ou du capitaine est un impératif. Chaque coach signera la feuille de présence en début de réunion. Les horaires des briefings journaliers seront communiqués d'un

jour sur l'autre.

ARTICLE 4 : PROTOCOLE

4-1 Les triathlètes sont tenus de participer aux Cérémonies ci-après définies :

- ⇒ Présentation des équipes aux médias et aux partenaires le 7 juillet à 20h à Mende (Hôtel du Département)
- ⇒ Dîner VIP le 11 juillet à Montpellier de 20h à 22h à l'Australian – avenue du Pirée
- ⇒ Rencontre avec les enfants finalistes du Fitdays mgen le 12 juillet à Montpellier
- ⇒ Remise des prix finale le 12 juillet à Montpellier à 19h.

NB : Les athlètes devront être présents 15 minutes avant l'heure de début des cérémonies.

4-2 Remise des maillots au podium protocolaire :

Les athlètes doivent rester à la disposition du responsable du protocole après l'arrivée de chaque étape et se présenter, à l'appel du speaker officiel, au podium protocolaire.

4-3 Relations avec les médias :

Les athlètes doivent rester dans le village V.I.P. à la disposition des journalistes après l'arrivée de chaque étape pour la conférence de presse journalière qui s'y tiendra.

Le manquement et/ou non-respect des consignes de l'article Protocole entraînera une amende de 200 euros par athlète. Ces pénalités devront être réglées dans les deux semaines suivant la fin de l'épreuve concernée.

4-4 CLASSEMENT ELITE : Primes d'équipe et primes individuelles

=> Les primes individuelles (étape ou classement général) seront accordées aux triathlètes à condition qu'ils aient terminé les 5 étapes du FITDAYS MGEN enchainées du 8 au 12 juillet, sauf arrêt pour blessure ou maladie, constatée par le service de secours de l'organisation. Dans ce dernier cas, ils pourront conserver les primes d'étapes déjà acquises.

=> Tous les gains et primes sont versés exclusivement à l'équipe qui les répartira entre ses membres selon les modalités décidées préalablement entre eux. Le règlement des gains et primes se fera à la suite de la validation par le jury de course en fonction des résultats des contrôles anti-dopage et au plus tard selon le délai prévu dans le contrat d'engagement-équipe, soit le 31 décembre 2017. Et cela afin de pouvoir contrôler que toutes les sommes dues par les équipes (extra dans les hôtels, frais d'hébergement,...) ont bien été réglées.

4-5 CLASSEMENT ETAPES :

Sur chacune des étapes, le vainqueur de l'étape reçoit le maillot « ville étape », porté lors de la remise des prix.

4-6 CLASSEMENT GENERAUX INDIVIDUELS :

A l'issue de chaque étape, un classement par addition des temps sera établi pour l'attribution des maillots :

Le 1er et la 1^{ère} au classement général reçoivent le Maillot MGEN VERT

Le meilleur nageur au classement général reçoit le Maillot BLEU OPTICIENS MUTUALISTES

Le meilleur cycliste au classement général reçoit le Maillot JAUNE RENAULT

Le meilleur coureur à pied au classement général reçoit le Maillot ROUGE VEOLIA

Le plus combatif (addition de points chaque jour lors du passage au sprint vélo) reçoit le Maillot QUEZAC – points attribués à Montpellier sur la 1^{ère} manche)

Le 1^{er} cadet et la 1^{ère} cadette au classement général reçoivent le maillot BLANC/VERT OCCITANIE pour les filles et MARCHES DE GROS pour les garçons.

Tous les maillots sont portés par les athlètes concernés lors de la remise des prix.

Les maillots excepté le maillot « ville-étape » ont une combinaison tri-fonction assortie qui sera portée lors de l'étape suivante par le titulaire du maillot.

4-8 CLASSEMENT GENERAL PAR EQUIPES :

4-8-1 ELITE ET CADET :

Le temps d'équipe est obtenu par l'addition des temps des 2 meilleurs masculins et de la meilleure féminine de l'équipe chaque jour puis par addition au temps d'équipe de la veille.

Le classement général par équipe est attribué grâce à l'addition du temps de l'équipe sur chaque étape, et ce pour chacune des étapes.

Une équipe composée de moins de 2 triathlètes masculins et d'1 triathlète féminine ne peut plus être classée. Les équipiers restant peuvent continuer le FITDAYS MGEN et prendre part au classement individuel.

Lorsqu'un athlète ne termine pas une étape, il ne peut plus participer au classement par équipe, ni au classement général individuel. Il peut poursuivre le tour mais ne pourra pas prétendre aux primes d'étape non plus.

4-8-2 AMATEURS :

Le temps d'équipe est obtenu par l'addition des temps des 3 meilleurs temps de l'équipe de l'équipe chaque jour puis par addition au temps d'équipe de la veille.

Le classement général par équipe est attribué grâce à l'addition du temps de l'équipe sur chaque étape, et ce pour chacune des étapes.

Une équipe composée de moins de 2 triathlètes ne peut plus être classée. Les équipiers restant peuvent continuer le FITDAYS MGEN et prendre part au classement individuel.

Lorsqu'un athlète ne termine pas une étape, il ne peut plus participer au classement par équipe, ni au classement général individuel. Il peut poursuivre le tour.

Il y aura un classement pour la meilleure équipe femme, homme, jeune homme et femme.

4-9 LES CLASSEMENTS FINAUX :

Les classements finaux individuels sont les classements obtenus par chaque athlète à l'issue de l'ensemble des étapes du circuit FITDAYS MGEN.

Il y aura un classement homme, femme, vétérans homme et femme, jeune homme et femme.

4-10 PORT DES MAILLOTS :

Si un triathlète est détenteur de plusieurs maillots, il prend le départ de l'étape suivante avec celui le mieux placé dans cette hiérarchie :

1 => maillot VERT MGEN

2 => maillot BLEU OPTICIENS MUTUALISTES

3 => maillot JAUNE RENAULT

4 => maillot ROUGE VEOLIA

5 => maillot TURQUOISE QUEZAC

6 => maillot BLANC

Le ou les maillots non portés le seront par les suivants des classements.

Dès lors qu'un triathlète est détenteur d'un Maillot-leader, il doit respecter les règles suivantes sous peine de 500 euros d'amende :

- ⇒ porter le Maillot-leader lors de la cérémonie de remise des maillots;
- ⇒ porter la combi tri-fonction assortie au maillot pendant l'étape;
- ⇒ ne pas masquer la publicité (noms et logos) correspondant au partenaire du maillot-récompense en question.

4-11 LA COMBATIVITE

Pour animer la partie cycliste des courses à drafting, un prix de la combativité est organisé sur les étapes du Mont-Lozère, Alès, Canet-en-Roussillon, Frontignan et Montpellier (1^{ère} manche) :

Sur chacun des parcours cyclistes de ces étapes, un point de sprint sera matérialisé. A chaque passage à ce point les 5 premiers marqueront des points :

1er – 5 points

2e – 4 points

3e – 3 points

4e – 2 points

5e – 1 point

⇒ A l'issue de chaque étape, le triathlète disposant du plus de points (addition des points de chaque étape) endossera le maillot de la combativité.

ARTICLE 5 : LES PRIMES :

5-1 LES PRIMES D'ETAPE

1^{er} H et 1^{ère} F de chaque étape = 300€

2^eH et 2^e F de chaque étape = 200€

3^eH et 3^e F de chaque étape = 100€

1^{er} H et 1^{ère} F cadet de chaque étape = 1 lot

1^{ère} équipe de chaque étape = 300€

5-2 LES PRIMES DU CLASSEMENT GENERAL

Classement individuel masculin et féminin après les 5 étapes

1er	3 000 €
2e	2 000 €
3e	1 000 €
4e	750 €
5e	500 €
6e	250 €
7e	150 €

1^{er} cadet et 1^{ère} cadette = remboursement des frais d'inscription et d'hébergement

3 premiers et premières du classement vétérans = 1 lot

Classement par équipes après les 5 étapes

1ERE	5 000 €
2E	4 000 €
3E	2 000 €

1^{ère} équipe vétérans homme et femme = 1 coupe et des lots

1^{ère} équipe cadet = 1 coupe et des lots

Classement des maillots meilleur nageur, meilleur cycliste, meilleur coureur et combativité

1er jour	50 €
2e jour	50 €
3e jour	50 €
4e jour	50 €
5e jour	50 €
6e jour	100 €

Classement des maillots verts leader féminin et masculin

1er jour	50 €
2e jour	50 €
3e jour	50 €
4e jour	50 €
5e jour	50 €
6e jour	prime générale

ARTICLE 6 : MATERIEL

Formalités de départ et matériels (extrait du règlement, article 6)

6-1 Avant chaque départ d'étape, l'équipe doit se présenter au podium à l'appel du speaker officiel à l'heure indiquée ci-dessous pour la présentation au public et la signature par chaque membre de l'équipe de la feuille de course de l'étape :

Le 8 juillet 17h à Mont-Lozère – Château de Castanet

Le 9 juillet 14h30 à Alès – plage – 22 avenue Carnot

Le 10 juillet 16h30 à Canet-en-Roussillon – théâtre de la mer – place de la Méditerranée

Le 11 juillet 15h00 à Frontignan – Centre de loisirs des Mouettes

Le 12 juillet 14h00 à Montpellier – Antigone – Avenue du Pirée

6-2 Le matériel est déposé dans l'aire de transition par l'athlète après qu'il ait été numéroté (tampon et/ou dossard). Il est contrôlé à l'entrée de l'aire de transition.

Les vélos doivent être conformes à la Réglementation Générale.

6-3 Le matériel déposé dans l'aire de transition n'est sous la responsabilité de l'organisateur que pendant les heures d'ouverture de cette aire. Les horaires seront communiqués aux coachs lors des briefings.

6-4 Avant chaque départ d'étape, le triathlète doit respecter les horaires de dépôt de matériel et d'échauffement. Après l'échauffement, il doit se présenter au starter officiel dans l'aire prévue 10 minutes avant le départ.

6-5 Le port de la combinaison est obligatoire pour une température inférieure à 16°C, autorisé entre 16°C et 24°C, et interdit au-dessus de 24°C.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT ET REGLES DE COURSE DE CHAQUE ETAPE

La Réglementation Générale de la FFTRI est applicable sur le FITDAYS MGEN pour tous les points non mentionnés ci-après, y compris le port du dossard.

1^{ère} étape :

Mont-Lozère	8 Juillet
-------------	-----------

Mont Lozère – Château de Castanet

Triathlon S

- ⇒ Natation : 750m de natation dans le lac de Villefort
- ⇒ Vélo : 21 km (3 allers-retours –parcours fermé à la circulation)
- ⇒ Course à pied : 5 km (1 aller-retour)

Départ en ligne : 17h

Drafting autorisé

2^{ème} étape :

Alès	9 Juillet
------	-----------

Alès-Plage

Triathlon S

- ⇒ Natation : 740 m dans le Gardon
- ⇒ Vélo : 19,7 km (6 boucles – parcours fermé à la circulation)
- ⇒ Course à pied : 4,8 km (4 boucles)

Départ en ligne : 14h30

Drafting autorisé

3^{ème} étape :

Canet-en-Roussillon	10 Juillet
---------------------	------------

Théâtre de la mer – place de la Méditerranée

Triathlon S

- ⇒ Natation : 750m de natation dans la mer (2 boucles)
- ⇒ Vélo : 20 km (1 boucle ouverte à la circulation)
- ⇒ Course à pied : 5 km (2 boucles)

Départ en ligne : 16h30

Drafting non autorisé

4^{ème} étape :

Frontignan	11 Juillet
------------	------------

Centre de loisirs des Mouettes

Triathlon S

- ⇒ Natation : 750 m dans la mer (2 boucles)
- ⇒ Vélo : 18,9 km (7 boucles)
- ⇒ Course à pied : 5,4 km (2 boucles)

Départ en ligne : 15h00

Drafting autorisé

5^{ème} étape :

Montpellier	12 Juillet
-------------	------------

Antigone – Avenue du Pirée

Triathlon XS

- ⇒ Natation : 375 m dans le Lez
- ⇒ Vélo : 10,4 km (4 boucles – parcours fermé à la circulation)
- ⇒ Course à pied : 2,9 km (2 boucles)

Départ en ligne pour la 1^{ère} manche : 16h30

Départ en fonction de l'écart de temps dans l'ordre du classement de la 1^{ère} manche pour la 2^e manche : 18h30.

Drafting autorisé

ARTICLE 8 : ASSISTANCE ET CHRONOMETRAGE

8-1 Assistance Neutre

Le changement de vélo est interdit en cours d'étape sauf incident mécanique le rendant inutilisable.

Dans le cas où le vélo est inutilisable, toute personne est susceptible de fournir un vélo si l'assistance mobile du Fitdays mgen ne peut répondre à ce problème mécanique. Mais dans tous les cas, le vélo endommagé doit être consigné dans la voiture balai pour examen par le jury après l'épreuve. La conformité du matériel de remplacement doit respecter le règlement fédéral et sera également vérifié à la fin de l'épreuve. Dans le présent cas, le vélo est consigné en l'état à l'arrivée du participant pour être examiné par le Jury de Course.

Une assistance mobile (camionnette Michelin) sera présente sur chaque étape pour permettre aux triathlètes d'être dépannés en course : les coachs pourront confier des roues avant le départ. Cette camionnette sera située après le dernier triathlète élite dans la course.

8-2 Pointage et véhicules sur parcours

Chaque coach pourra pointer ses coureurs en poste fixe.

Les motos ou voitures d'équipes ne sont pas admises dans la course.

8-3 Chronométrage et résultats

Le chronométrage du Fitdays mgen est un chronométrage par puces électroniques. Le temps est pris en compte lors du passage des puces sur les tapis installés à la sortie natation, à la sortie du parc à vélos et à l'arrivée finale.

Le classement général se fait sur le temps global, les temps de change inclus.

Chaque discipline sera chronométrée sauf les temps de change qui sont inclus dans le temps vélo.

Les triathlètes doivent porter la puce électronique pendant toute la durée de la course.

Les résultats de chaque étape, ainsi que les classements finaux, sont validés par le Directeur de course et l'arbitre principal. A l'issue de chaque étape, ils signeront la feuille de résultats pour approbation définitive.

ARTICLE 9 : RECLAMATIONS ET LITIGES

9-1 Si un coach souhaite faire une réclamation, il devra la faire parvenir à l'arbitre principal par écrit dans l'heure qui suit la publication officielle des résultats du jour.

9-2 Tout litige sur le présent règlement, ou tout autre fait, sera soumis à appréciation et décision du Jury de Course. Cette décision pourra être portée devant la Commission d'Appel par le coach du triathlète concerné par le litige. L'appel devra être stipulé par écrit à la Commission d'Appel dans la demi-heure qui suivra l'annonce de la décision du Jury de Course.

9-3 Jury de course

9-3-1 Le Jury de Course a pour mission de veiller au bon déroulement des différentes épreuves. Il garantit le respect des règles énoncées mais aussi la qualité de l'esprit sportif du Fitdays mgen.

Il est composé par

- ⇒ Le Directeur de Course,
- ⇒ l'arbitre principal
- ⇒ Un athlète tiré au sort par la direction de course, chaque jour, avant le départ des épreuves.

9-3-2 Lorsqu'une réclamation est enregistrée après la publication officielle des résultats de l'étape, le Jury de Course confirme ou infirme les résultats ainsi que les éventuelles sanctions et/ou amendes.

9-4 Commission d'appel

9-4-1 Seule agréée pour statuer en cas de contestation des décisions du Jury de Course, la

Commission d'Appel est composée :

- ⇒ des membres du Jury de Course
- ⇒ de la directrice générale du Fitdays mgen ;
- ⇒ d'un « coach » tiré au sort parmi les « coachs » n'ayant pas porté réclamation.

La Commission d'Appel se réserve le droit d'entendre toute personne à sa convenance.

9-4-2 Le coach de l'athlète concerné par le litige peut venir défendre cet athlète devant la Commission d'Appel.

9-5 Sanctions

9-5-1 Sanction individuelle

Les concurrents sont des représentants moraux à part entière de l'épreuve. Ceux qui ne respectent pas le présent règlement ou qui ont un comportement diffamatoire et irrespectueux envers qui que ce soit au cours du FitDays mgen, seront passibles de pénalités financières qui seront définies par le Jury de course (une amende de 100 € à 300 €). La non présence à une des cérémonies officielles (ouverture et clôture) est passible d'une amende de 200 euros (à solder dans les deux semaines suivant la fin des épreuves).

9-5-2 Sanction équipe

Les équipes compétitrices qui ne respecteraient pas le présent règlement ou qui auraient un comportement diffamatoire et irrespectueux envers qui que ce soit au cours du Fitdays mgen, seront passibles de pénalités financières (de 100 à 600 €) qui seront définies par le Jury de course.

Les pénalités sanctionnent l'équipe dans sa globalité.

9- 6 Contrôle antidopage

Chaque étape du FitDays mgen peut faire l'objet d'un contrôle. Les triathlètes désignés doivent se soumettre aux procédures légales mises en place sous l'autorité du médecin préleveur et sous le contrôle du délégué fédéral. Dans le cadre d'un contrôle antidopage sur une ou plusieurs des étapes du Fitdays mgen, les gains ou primes sont consignés et ne sont

versés qu'après réception du rapport du laboratoire de contrôle

9- 7 Règlement médical

Tout triathlète est tenu de se soumettre à un contrôle antidopage éventuel. Tout refus à cette procédure entraînera une élimination immédiate et irréversible.

ARTICLE 10 : PROLOGUE DU 21 MAI – TRIATHLON AREA DU TRIEVES SUR L'AUTOROUTE

Un contre-la-montre par équipe sur un triathlon distance M a lieu le 21 mai sur l'Autoroute du Trièves, au départ de la piscine de Pont-de-Claix (Grenoble Alpes Métropole).

Les équipes qui participent à ce contre-la-montre (minimum 3 triathlètes, maximum 5, qui peuvent être différents de ceux engagés dans l'équipe du 8 au 12 juillet) peuvent permettre à leur équipe de gagner une bonification en temps pour le classement général par équipes du FitDays mgen 2017 :

3' de bonification pour la meilleure équipe engagée dans le FitDays mgen 2017 lors du Triathlon du Trièves le 21 mai

2'30 de bonification pour la 2^e, 2 pour la 3^e, 1'30 pour la 4^e et 1' pour la 5^e.

Lors du contre-la-montre par équipes, le temps de l'équipe est pris sur le 3^e équipier à l'arrivée.